



Mon ex refuse de payer la moitié de notre prêt immobilier

Par **Ioci**, le **22/09/2008** à **17:04**

Mon ex petit ami et moi-même avons fait construire une maison, elle est finie depuis juin 2008, nous ne sommes ni pacsés ni mariés et nous sommes co-emprunteur du prêt immobilier. Nous nous sommes séparés en février de cette même année, depuis nos rapports sont très conflictuels et mon ex refuse de payer sa part pour le remboursement du prêt immobilier. Nous avons un compte commun que nous devons alimenter, je mets la moitié du prélèvement et mon ex rien. La banque commence à envoyer des lettres recommandées car le compte commun n'est pas totalement alimenté. La maison est en vente mais vu le contexte actuel elle ne se vend pas, j'ai donc proposé à mon ex ami de racheter sa part, mais il refuse. Quel recours je peux avoir pour qu'il verse sa moitié de remboursement de prêt tous les mois tant que la maison n'est pas vendue ou bien pour qu'il me cède sa part ?

Par **Visiteur**, le **23/09/2008** à **11:52**

Pour éviter des problèmes bancaires, je vous invite à alimenter vous même le compte joint, sur lequel il y a "solidarité active".
Essayez de vous faire faire une attestation par la banque, qui prouvera votre engagement personnel en l'absence du sien.
Vous pourrez ainsi demander compensation lors du partage ou de la vente du bien.
Concernant ce partage, il faut savoir que vous vous trouvez en indivision sur cette maison et que nul n'est tenu d'y demeurer. Vous pouvez donc provoquer le partage judiciaire en faisant votre offre de rachat.